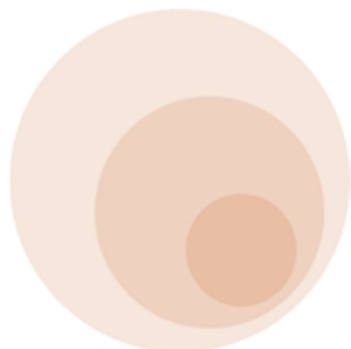


**DIRECTION DES ACHATS ET DES RECETTES EXTERNES  
SOUS-DIRECTION OPERATIONS ACHATS & RECETTES EXTERNES**



# **Règlement de mise en concurrence**

**APPEL D'OFFRES OUVERT (AOO)**

**La mise à disposition du CNES des informations du  
domaine « Espace » parues dans les médias (écrits  
et audio/visuels).**

**ORATSR202601046**


Avis de marché publié au supplément du  
Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) :

**N° : 315075-2026**

**Date : 07.05.2026**

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>SPECIFICATIONS</b>	<b>4</b>
2.1	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	4
2.1.1	<i>Allotissement</i>	4
2.1.2	<i>Offre variante</i>	4
2.1.3	<i>Exigences minimales</i>	4
2.2	SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES	4
2.3	SPECIFICATIONS FINANCIERES	4
2.4	CADRE DE REPONSE	5
<b>3</b>	<b>CONDITIONS DE CHOIX</b>	<b>5</b>
3.1	CONDITIONS DE CONFORMITE DE L'OFFRE	5
3.2	CRITERES DE SELECTION	6
<b>4</b>	<b>DEROULEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE</b>	<b>7</b>
4.1	APPEL A CANDIDATURE PREALABLE	7
4.2	EVENTUELLES QUESTIONS DU CANDIDAT ET REMISE DE L'OFFRE	7
4.3	NEGOCIATION DE L'OFFRE	7
4.4	SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT	7
4.5	MISE AU POINT DU MARCHE	7
4.6	DECLARATION SANS SUITE	8

	<b>Règlement de mise en concurrence</b> <b>La mise à disposition du CNES des informations du domaine « Espace » parus dans les media (écrits et audio/visuels)</b> <b>ORATSR202601046</b>	<b>Ed. : 1</b> <b>Date : 22/04/2026</b> <b>Page : 3/8</b>
---	---	---

La présente mise en concurrence est constituée, par ordre décroissant de priorité, par les documents suivants :

- [DA1] : Le présent règlement de mise en concurrence et ses annexes :
  - Annexe 1 : Dispositions générales encadrant les consultations du CNES
  - Annexe 2 : Cadre de réponse
  - Annexe 3 : Fiche Financière
  - Annexe 4 : CCAP
- [DA2] : Le cahier des clauses techniques
- [DA3] : Projet D'accord-Cadre

## 1 OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE


La présente mise en concurrence porte sur les prestations de mise à disposition du CNES des informations du domaine « Espace » parus dans les media (écrits et audio/visuels).

Pour cela, le Titulaire assurera les prestations suivantes pour le compte du CNES :

- Scan de la presse écrite et numérique (corpus fournis à titre indicatif à minima),
- Veille, alertes et scripts audio-visuels (corpus fournis à titre indicatif à minima),
- Réalisation et diffusion d'un panorama média,
- Mise à disposition des articles du panorama média,
- Déclaration et règlement des droits de diffusion,
- Déclaration et règlement des droits de copie.

Telles que définies dans le cahier des clauses techniques [DA2].

---

	<p><b>Règlement de mise en concurrence</b></p> <p>La mise à disposition du CNES des informations du domaine « Espace » parus dans les media (écrits et audio/visuels)</p> <p><b>ORATSR202601046</b></p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : 22/04/2026</p> <p>Page : 4/8</p>
---	---	---

## 2 SPECIFICATIONS

### 2.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

#### 2.1.1 Allotissement

**La présente mise en concurrence n'est pas allotie.** L'offre du Candidat doit porter sur l'ensemble des prestations définies dans le cahier des clauses techniques [DA2], qui constitue un **lot juridique unique**.

Ce lot juridique se décompose comme suit :

##### Tranche ferme :

- Lot contractuel 1 : mise à disposition du CNES des informations du domaine « Espace » parus dans les médias (écrits et audio/visuels) d'une durée de 2 ans.

##### Tranches optionnelles :

- Lot contractuel 2 : mise à disposition du CNES des informations du domaine « Espace » parus dans les médias (écrits et audio/visuels) durée 1 an ;
- Lot contractuel 3 : mise à disposition du CNES des informations du domaine « Espace » parus dans les médias (écrits et audio/visuels) durée 1 an.

##### Lot à bons de commande :

- Le bordereau comprend les prestations définies aux articles 2.4, 2.5, 2.6 et 2.7 du CCTP, ainsi que des prestations complémentaires.

#### 2.1.2 Offre variante

Le Candidat n'est pas autorisé à présenter une offre variante.

#### 2.1.3 Exigences minimales


Dans le cadre de la présente mise en concurrence, aucune exigence minimale n'est spécifiée.

### 2.2 SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES


Au titre de cette consultation, le CNES ne retiendra qu'une seule offre.

Les prestations feront l'objet **d'un accord-cadre mono-attributaire, d'un montant de 442 000 € HT, pour une durée maximale de 4 ans.**

Le projet de contrat est présenté en [DA3].

 **Ce projet de contrat constitue une spécification à part entière et doit être explicitement accepté par le Candidat dans son offre, sachant que dans le cadre de la présente mise en concurrence, le projet de contrat tel que soumis dans le règlement, constitue un socle contractuel non négociable.**

### 2.3 SPECIFICATIONS FINANCIERES

	<p><b>Règlement de mise en concurrence</b></p> <p>La mise à disposition du CNES des informations du domaine « Espace » parus dans les media (écrits et audio/visuels)</p> <p><b>ORATSR202601046</b></p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : 22/04/2026</p> <p>Page : 5/8</p>
---	---	---


**Affichage du prix :** Dans le cadre de la présente mise en concurrence, les crédits alloués s'élèvent à un montant maximal de 442 000 € HT. L'offre dont le montant dépasserait ces crédits, sera déclarée non-conforme dans les conditions énoncées au §3.1.

**Cofinancement :** Dans le cadre de la présente mise en concurrence, aucune exigence particulière n'est spécifiée.

## 2.4 CADRE DE REPONSE


 **L'offre du Candidat doit obligatoirement être établie conformément au « Cadre de réponse » présenté en annexe 2.**

L'ensemble de la communication entre le CNES et le Candidat, et notamment le dépôt de l'offre, sera uniquement opéré en utilisant la plateforme de dématérialisation des achats du CNES, accessible par le lien : <https://marches.cnes.fr>

 **Dans le seul cas où cette plateforme ne serait pas accessible**, le Candidat est autorisé à contacter :

CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES  
Service Achats – Recettes externes DAR/OAR/TSR  
Adresse : 2, place Maurice Quentin - 75039 Paris Cedex 01

A l'attention de Maxime CHERRONNET  
[maxime.cherronnet@cnes.fr](mailto:maxime.cherronnet@cnes.fr)


 **Le candidat qui utiliserait ce moyen de communication devra obligatoirement accompagner sa demande de la preuve de l'indisponibilité de la plateforme mise à sa disposition. A défaut, le CNES se réserve le droit de ne pas répondre à sa sollicitation.**

## 3 CONDITIONS DE CHOIX

### 3.1 CONDITIONS DE CONFORMITE DE L'OFFRE

La non-conformité pouvant faire l'objet d'un rejet de l'offre par le CNES, est la suivante :

- Offre inappropriée : offre sans rapport avec le contrat parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences du CNES formulés dans les documents de la mise en concurrence, qui équivaut à une absence d'offre,
- Offre irrégulière : offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la mise en concurrence notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale,
- Offre inacceptable : offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au contrat.

 <p><b>cnés</b> CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES</p>	<p><b>Règlement de mise en concurrence</b></p> <p>La mise à disposition du CNES des informations du domaine « Espace » parus dans les media (écrits et audio/visuels)</p> <p><b>ORATSR202601046</b></p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : 22/04/2026</p> <p>Page : 6/8</p>
---	---	---


### 3.2 CRITERES DE SELECTION

Le dépouillement des offres donnera lieu à une notation basée sur un ensemble de critères techniques, administratifs et financiers.

Les offres seront évaluées pour la recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères pondérés suivants :

Réf.	Libellé	Pondération en %	Eléments d'appréciation*
A	<b>Critère technique</b>	<b>35</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Qualité de la compréhension du besoin et des enjeux associés</b></li> <li>- <b>Qualité et pertinence des solutions techniques et informatiques proposées</b></li> <li>- <b>Qualité de l'ergonomie et de la présentation de la plateforme en ligne</b></li> <li>- <b>Qualité et pertinence de l'exemple de revue de presse diffusée quotidiennement par courriel (push mail)</b></li> </ul>
B	<b>Critère Organisation/Méthode</b>	<b>35</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pertinence de l'Organisation et réactivité technique</b></li> <li>- <b>Pertinence de l'Organisation et réactivité administrative</b></li> <li>- <b>Moyens humains dédiés à la prestation</b></li> </ul>
C	<b>Critère Prix</b>	<b>20</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Montant global de l'offre (Montant forfaitaire ferme (lots contractuels n°1, 2 et 3) + Montant du cas test)</b></li> </ul>
D	<b>Critère environnemental</b>	<b>5</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Qualité de la prise en compte de l'empreinte carbone numérique de la prestation</b></li> <li>- <b>Qualité de la politique d'utilisation d'énergies renouvelables (énergie verte)</b></li> <li>- <b>Qualité de la gestion des déchets liés à la prestation</b></li> <li>- <b>Qualité des processus écoresponsables mis en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché</b></li> </ul>
E	<b>Critère social</b>	<b>5</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Actions relatives à la diversité et l'inclusion</b></li> <li>- <b>Action en faveur d'un dialogue social au sein de l'entreprise</b></li> </ul>

\* *Liste non exhaustive*

 <p>CNES CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES</p>	<p><b>Règlement de mise en concurrence</b></p> <p>La mise à disposition du CNES des informations du domaine « Espace » parus dans les media (écrits et audio/visuels)</p> <p><b>ORATSR202601046</b></p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : 22/04/2026</p> <p>Page : 7/8</p>
--	---	---

## 4 DEROULEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE

Les étapes de la présente mise en concurrence sont les suivantes :

### 4.1 APPEL A CANDIDATURE PREALABLE

La présente mise en concurrence ne fait pas l'objet d'un appel à candidatures préalable à la remise des offres.

### 4.2 EVENTUELLES QUESTIONS DU CANDIDAT ET REMISE DE L'OFFRE

Le Candidat doit remettre son offre, selon les modalités précisées au chapitre 2.4 du présent règlement, et au plus tard le : **08/06/2026 à 12h00**.

 **Toute offre remise après ce délai ne sera pas considérée.**

Les éventuelles questions du Candidat devront être transmises via le profil acheteur du CNES, au moins **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Le CNES informera tous les Candidats de la réponse aux questions par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Toute demande de prorogation du délai de remise de l'offre par le Candidat devra être transmise via le profil acheteur du CNES, dûment motivée et ce, au moins **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Si le CNES estime que cette demande est recevable, il en informera tous les Candidats par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Si la procédure n'a pas fait l'objet d'un appel à candidature préalable, le Candidat complètera son offre des éléments nécessaires à l'examen de sa candidature par le CNES. L'ensemble des documents soumis par le Candidat en réponse à la présente mise en concurrence, sera conservé et archivé par le CNES et considéré comme confidentiel.

### 4.3 NEGOCIATION DE L'OFFRE

La présente mise en concurrence ne donnera lieu à aucune négociation. Les demandes de précisions que pourra formuler le CNES auront pour seul but d'éclairer le dossier sans que les éléments de l'offre puissent en être modifiés.


### 4.4 SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT


A l'issue de la présente mise en concurrence, le CNES notifiera son choix au Candidat (choix ou rejet de l'offre).


Si toutes les offres reçues sont non conformes, le CNES déclarera la mise en concurrence infructueuse et avisera le Candidat de sa décision.

### 4.5 MISE AU POINT DU MARCHÉ

Après la décision d'attribution du contrat, une phase de mise au point du contrat pourra éventuellement être prévue par le CNES.

 **Cette mise au point ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du contrat, dont la variation est susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire.**

 <p><b>cnes</b> CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES</p>	<p><b>Règlement de mise en concurrence</b></p> <p>La mise à disposition du CNES des informations du domaine « Espace » parus dans les media (écrits et audio/visuels)</p> <p><b>ORATSR202601046</b></p>	<p>Ed. : 1</p> <p>Date : 22/04/2026</p> <p>Page : 8/8</p>
---	---	---

 **En particulier, à ce stade de la mise en concurrence, le projet de contrat est réputé être explicitement accepté par le Candidat ou à défaut et si le présent règlement l'y autorisait, avoir fait l'objet d'amendements dûment justifiés par le Candidat et acceptés par le CNES**

#### 4.6 DECLARATION SANS SUITE

Si le CNES décide de ne pas donner suite à la présente mise en concurrence, il en avisera le Candidat dans les plus brefs délais conformément à la réglementation. La déclaration sans suite ne donnera lieu à aucune indemnité.

❖ Fin du document ❖